



Accuser a tort achat avec donnees carte bancaire Vole sur Interne

Par **country67**, le **29/03/2015** à **09:34**

Bonjour,

Ayant été convoquer le 26.03.2015 a la gendarmerie proche de mon domicile, le gendarme me relate les faits qui me sont reprocher.

Voila , le 12 Novembre 2014, 2 Achats ont été fait sur internet depuis l'adresse IP de mon Routeur Internet, Les Achats ont été effectuer avec les donner d'une carte de crédit Voler (La propriétaire de la carte la toujours en sa possession)propriétaire de la carte habite le Sud Ouest, Moi dans le Bas-Rhin et les achats ont été effectuer pour 20 places de concerts créole pour un montant de 400€ ,le concert qui a eu lieu le 15 Novembre 2014 à Clichy (Région Parisiennes).

Les seules personnes qui ont accès a mon routeur sont mes proches (Femmes enfants belles familles).

Je précise que mon routeur est en réseau WIFI sécuriser (Clé WEP).

Donc voila ma question.

Après mes investigation , personne de ma famille n'a effectuer cette achat.

Il s'agirais surement d'un HAKEUR qui a effectuer ce délit, mais vue que sa été fait depuis l'adresse IP de mon routeur j'ai aucun moyen de prouver le contraire.

Ayant jamais eu de casier Judiciaire et jamais pour quoique ce soit je ne sais vraiment pas quoi ou comment faire pour m'en sortir.

Donc je lance un Grand appel au secoure je ne sais vraiment pas quoi faire.